

**PIECES ANNEXEES
A FOURNIR POUR UN DIVORCE
JUDICIAIRE**

- Votre Carte d'identité
- Copie du livret de famille
- Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes suivants :
 - Acte de mariage
 - Acte de naissance de Madame
 - Acte de naissance de Monsieur
 - Acte de naissance des enfants
- Dernier Avis d'impôt sur le revenu
- 3 derniers Bulletins de salaire et celui du mois de Décembre
- Relevé CAF
- Justificatif des charges (crédit, loyer, facture d'eau, électricité, téléphone, dépenses pour les enfants...)
- Attestations rédigées par vos proches pour appuyer vos demandes